

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2021

MODERNISER LUTTE CONTREFAÇON - (N° 4693)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
M. Bournazel et M. Blanchet

ARTICLE 4

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de réseaux sociaux »

les mots :

« détenus sur un service de communication au public en ligne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.